

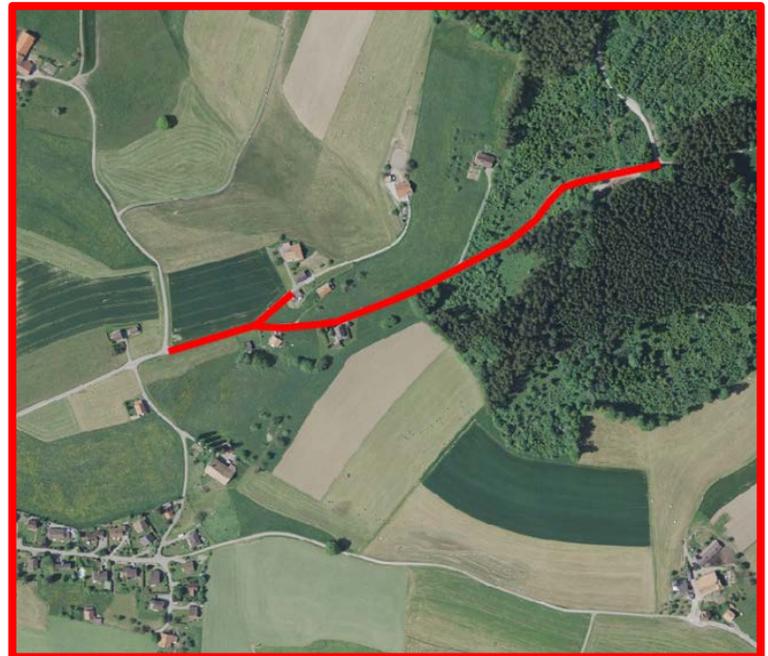


Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2015

Point 2.3 Budget des investissements 2016 Réfection de la route d'Essert

Ces deux dernières années, le Conseil communal a réduit un peu la réfection des routes communales. Il est maintenant le moment de poursuivre l'entretien de nos routes. Depuis 2012, nous avons entrepris la réfection de plusieurs routes profitant des subventions liées aux Améliorations foncières (AF). Ainsi, les routes de Pont-la-ville, des Planchettes, du Sapalé, En Pelard, des Rontes, ainsi que plusieurs routes privées ont été refaites.

Photos de situation:



Le Conseil propose à l'Assemblée la réfection de la route d'Essert, depuis la croisée de la route de Pelard jusqu'à la limite avec la commune de Le Mouret, dans le Bois d'Essert. Des travaux d'entretien de cette route ont été faits au début des années 2000. Ils ont consisté au renforcement des accotements. Malheureusement, aujourd'hui ces travaux montrent de grandes faiblesses et demandent une nouvelle réfection.

Photo de l'état de la route:



Les travaux prévus seront réalisés avec le même principe utilisé pour les routes AF. Celui-ci consiste en une réfection complète du coffre en le stabilisant au ciment et la pose au-dessus d'un enrobé bitumineux ACT 16.

En 2013, le Conseil a été approché par les habitants de la route d'Essert 61 et 63. Ils demandaient si la commune ne voulait pas goudronner le premier secteur du chemin qui va vers leurs propriétés, car ils allaient goudronner leur partie, ce qui a été fait. A l'époque, le Conseil avait refusé de faire ces travaux en leur expliquant qu'ils n'étaient pas prévus au budget mais, que lorsque la route d'Essert serait refaite, il entrerait en matière pour la

réfection de ce tronçon de route qui est propriété de la commune.

Le coût total des travaux se monte à 250'000 francs.

Résumé de l'investissement:

Investissement réfection route d'Essert 250'000

Financé par crédit bancaire

Charges annuelles estimées

Intérêts	250'000	2%	5'000
Amortissement	250'000	7%	17'500
Charges annuelles:			22'500

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement concernant la réfection de la route d'Essert.

Position de la Commission financière

En sa séance du 18 novembre 2015, la Commission financière propose d'accepter cet investissement.